



Le 1^{er} décembre 1959, 12 nations signent un traité définissant le statut de l'Antarctique qui repose sur 3 principes fondamentaux : la neutralisation militaire, l'interdiction d'y effectuer des essais nucléaires ou d'y stocker des déchets radioactifs et la liberté des recherches scientifiques.

Guide

REJOINDRE FREE MOBILE (2^{ÈME} PARTIE : DEPUIS ORANGE)

Vous êtes abonnés mobile Orange et vous souhaitez résilier votre abonnement pour passer chez Free Mobile dès que l'offre sera disponible ? Suivez le guide (semaine prochaine : Bouygues Télécom. Et retrouvez le guide pour SFR ici : <http://www.aduf.org/archives/pdf/1945.pdf>) !

- Première étape : Obtenir son RIO et sa date de fin d'engagement

Appelez le 3179 (ou le 527) depuis votre mobile et patientez jusqu'à la fin de l'annonce vocale. Vous recevrez un SMS sous cette forme :

«L'engagement de M.
DUPONT contracté le
JJ/MM/AAA prendra fin le
JJ/MM/AAA.
Le RIO est XXXXXXXXXXXXX»

OU

« M. DUPONT est titulaire d'un
contrat non soumis à un
engagement.
Le RIO est XXXXXXXXXXXXX »

- Si vous êtes engagés, votre date de fin d'engagement vous servira à calculer vos frais de résiliation.
- Si vous souhaitez conserver votre numéro de téléphone en allant chez Free Mobile, vous devrez fournir votre RIO.

- Deuxième étape : calculer ses frais de résiliation

- Si vous n'êtes pas ou plus engagés, vous n'aurez aucun frais de résiliation à payer.
- Si vous êtes engagé sur un an, vous devrez payer la totalité des mensualités restantes.
- Si vous êtes engagé sur deux ans et que :

Vous résiliez après la première année, vous ne paierez qu'un quart des mensualités restantes

Vous résiliez avant la première année, vous paierez la totalité des mois restants pour cette première année, plus un quart des mensualités restantes pour la seconde.

Un outil pour estimer automatiquement vos frais de résiliation est mis à disposition ici :

<http://reunion-mobile.orange.fr/assistance/assistance-mobile/estimation-frais-resiliation.php>

(Remarquez que sur le site d'Orange France, cette page n'existe pas ! Mais le calcul pour la Réunion ou la métropole reste le même :-). A noter que ces frais seront automatiquement ajoutés à votre dernière facture.

- Troisième étape : débloquer son téléphone

Si vous avez acheté votre téléphone auprès de votre opérateur, celui-ci est sans doute bloqué ou « simlocké » sur son réseau. C'est-à-dire que le téléphone n'acceptera pas les cartes SIM des autres opérateurs. Pour pouvoir le débloquent et y insérer la future carte SIM de Free Mobile sans encombre, le « désimlockage » sera obligatoire :

- Vous possédez votre téléphone depuis plus de 3 mois : l'acte de désimlockage sera gratuit.
- En dessous de 3 mois : l'acte de désimlockage vous sera facturé 76 euros sur votre prochaine facture.

Deux pré-requis pour débloquent votre téléphone :

- Être le titulaire du téléphone à débloquent
- Être en possession de l'IMEI du téléphone (c'est en quelque sorte sa plaque d'immatriculation). Il s'affichera en tapant *#06# sur votre téléphone.

Ensuite, vous pouvez contacter le service client, de préférence depuis un autre mobile ou un poste fixe au 3970, ou bien choisir la demande de désimlockage en ligne en commençant par vous identifier ici :

<http://assistance.orange.fr/desimlocker-votre-mobile-2839.php> (puis cliquez sur « accédez directement au désimlockage dans l'espace client » (le délai de réponse est compris entre 5 et 10 jours).

Vous avez désormais toutes les clés en main pour vous abonner sereinement à Free Mobile :

- Votre RIO vous permettra de conserver votre numéro de téléphone (portabilité du numéro mobile).
- Vous savez ce que vous coûtera votre résiliation.
- Votre mobile est débloquent. A noter que le fait de fournir votre RIO à Free Mobile pour pouvoir conserver votre numéro entraînera la résiliation automatique de votre abonnement Orange.



http://twitter.com/L_ADUF



<http://www.facebook.com/Association.des.Utilisateurs.de.Free>